Lettre d'information N°7

Où en sommes-nous en cette fin d'année 2019 avec le locataire Ogec saint-Louis ?

« Nul vent n'est favorable à celui qui ne sait où il va » Sénèque.

Suite des Faux de l'ogec saint-Louis pour obtenir des subventions d'investissements auprès du Département du Loiret et de la Région Centre Val de Loire...et fin :

Toutes et tous, vous avez en mémoire ce qui, en avril 2013, avait provoqué au cours de l'assemblée générale de l'aaaei saint-Louis votre réprobation unanime lorsque nous vous avons présenté et exposé les "altérations de la vérité" commises par les présidents de l'ogec saint-Louis de 2001 à 2013 avec la complicité des directeurs successifs de l'établissement scolaire.

Après avoir exposé préalablement ces faits à l'évêque d'Orléans vous avez en mémoire que ce dernier, bien qu'ayant promis de s'occuper de cette affaire en nous demandant (devant témoins) de ne pas la porter sur la place publique et en justice, il confirma les malfrats dans leurs emplois et ceux-ci trainèrent votre SCI devant les tribunaux. Rappelez-vous l'AG de 2013, M. Drunat niant devant vous les documents de l'assignation signée le vendredi précédent par lui-même ! il n'a pu le faire qu'avec l'accord de l'évêque d'Orléans Mg Blaquart et de la Direction diocésaine.

L'arrêt de la Chambre d'accusation de la Cour d'appel d'Orléans de mars 2018 a confirmé :

1° qu'il (l'ogec) avait "altéré la vérité" en présentant des fausses délibérations de la SCI, de faux baux et de fausses SCI, qu'il signait au lieu et place de la SCI s'estimant propriétaire...

2° … subtilement, pour justifier cette altération, la Chambre qualifiait " sans valeur juridique" l'article de la Convention tripartite traitant de la garantie du propriétaire.

3° de cette constatation nos opiques (évêque compris) n'iront pas en correctionnelle. C'est passé très près de la mitre... la puissance de l'Eglise où va-t-elle encore se nicher… M Lambda eut été dès la 1ère instance sur le banc de la correctionnelle.

4° Tous les risques financiers retombent sur ces généreux préteurs que sont les collectivités territoriales citées précédemment si l'ogec fait défaut, ferme ou déménage, … leurs administrations auraient du être plus attentives ? Non elles faisaient confiance à des chrétiens…méconnaissance des Hommes d'Eglise et de leurs serviteurs, les « cathos professionnels » !

Première victoire, en 2019.

Subventions Falloux et Astier, supprimées

Ne voulant en rien modifié la rédaction du fameux article sur la garantie donnée par le propriétaire car conforme à la Loi de janvier 1994 malgré l'analyse qu'en a fait la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel d'Orléans, le Département du Loiret décida que pour l'année 2019 tout comme pour l'année 2018, *« les élus départementaux n'ont pas prolongé l'aide aux collèges privés, au titre de la Loi Falloux,... »*

L'évêché d'Orléans en ne voulant pas se reconnaitre coupable et le Conseil d'administration de l'ogec saint-Louis, père du mensonge et menteur, ont hypothéqué la survie financière de l'ogec saint louis mais aussi de ses établissements d'enseignement catholiques de son diocèse. Ces votes humiliants sont une lourde condamnation morale : tous ses ogec sanctionnés par la faute d'un seul ... et l'honneur de notre école perdu par sa faute. Merci à leur conseil Maitre Merle à qui tous ces procès ont permis de refaire ses toitures cet été …lequel nous a écrit ne pas « faire cette lecture » de la sanction des élus à l'adresse de l'enseignement catholique du Loiret.

Deuxième victoire en 2019

'EXPROPRIATION

Rappelons-nous de la lettre de l'Ogec (persévérant dans ses altérations de la vérité) auprès de la Ville de Montargis afin qu'elle nous exproprie à son bénéfice au prétexte qu'un bail ne serait pas proposé à la suite de celui qui s'éteint en 2026. Cette combine est un exemple parfait de la conduite de l'Eglise soucieuse de posséder au dépend d'autrui ce dont elle bénéficie déjà par la mansuétude (absence de loyer) des anciens élèves de l'Institution Saint-Louis. M. le Préfet du Loiret n'a pas été

dupe de cette machinerie voire diablerie ! S'il réfuta points par points les prétextes allégués par la Ville pour cette « juste expropriation », les pressions de l'Eglise d'Orléans sur la Ville ont été telles que la Ville a porté ce refus préfectoral devant le Tribunal administratif d'Orléans dans l'espoir qu'il soit infirmé... dans ses mémoires en réponse à l'attention de ce Tribunal elle se crut obligée d'être violente et grossière à notre propos.

Nous attendons via la CADA de connaitre le cout pour la ville de cette procédure inutile et donc combien a encore détourné d'argent public à son profit l'évêque et ses collaborateurs « catho-professionnels ».

Une troisième victoire en 2019

AU CAPITAL DE LA SCI

Une curieuse bataille toujours à l'initiative de l'évêché et de l'ogec saint-Louis pour le seul intérêt financier de leur conseil, Maitre Merle (toiture refaite en attendant les salles de bains de son domicile rue du château à Montargis – en a-t-il remercié les parents d'élèves qui paient ses honoraires ?). Ceux-ci voulaient réintégrer l'ogec saint-Louis dans la SCI du château de Montargis en tant qu'associé après la prononciation de son expulsion en 2016. Pour se faire ils ont assignés la SCI devant le TGI de Montargis. Comprenne qui pourra. De plus ils contestaient le fait devant ce tribunal que la SCI ait refusé le don des parts sociales de l'association des professeurs et anciens professeurs fait par celle-ci à l'ogec. Le TGI de Montargis s'est prononcé deux ans après (10 octobre 2019) en validant notre refus du don de ces parts sociales à l'ogec. Le TGI a contraint la SCI à réintégrer l'ogec au prétexte d'une erreur de timing dans la mesure où l'ogec avait un mois pour répondre à son expulsion, délai que la SCI n'a pas scrupuleusement respecté. Cependant le TGI n'a fait aucune remarque sur les motifs de l'expulsion. Le 4 novembre 2019 l'ogec a été réintégré et a été à nouveau expulsé cette fois-ci dans les règles de l'art telles que définies par le TGI de Montargis.

Pour 2020, des victoires attendues

L'EMPRUNT POUR SAUVER SAINT-LOUIS

En associant conjointement à l'expropriation une autre manœuvre, financière celle-là, l'ogec saint louis comme vous le savez a arrêté de payer ses loyers pour nous faire rendre gorge (le loyer sert à payer l'annuité de l'emprunt, il en a été décidé ainsi en 2002). Il s'est « associé » à la banque pour faire vendre à la chandelle le château. La bataille juridique fait rage encore à ce jour... sans espoir pour l'ogec saint-Louis actuel…
En effet deux cas sont possibles :

1er cas, la SCI désintéresse la banque…mais elle se retrouve face à son locataire indélicat…qui fera ses scènes au terme du bail en 2026,

2nd cas à la barre un acheteur se présente y compris après surenchère… l'ogec aura alors un nouveau propriétaire qui luis sera notoirement hostile. Alors pourra renaitre notre école purgée des diablotins.

Espérons cette quatrième victoire

…l'apathie…sont les dernières vertus d'une société mourante » Aristote

Pourquoi ces batailles qui sont des défaites à l'encontre de l'enseignement catholique du Loiret et de l'ogec saint-Louis? La gestion de l'évêque d'Orléans, Mgr Blaquart, de la Direction diocésaine du Loiret, de l'Udogec du Loiret, des présidents de l'ogec saint-Louis M.M Guérin, Tourne, Drunat et maintenant M. Croison sans oublier les directeurs depuis 2004, en plein déni de la réalité a abouti à:

La chute drastique des effectifs y compris des pensionnaires,

L'absence de résultats à l'ensemble des examens,

La fermeture du Lycée d'enseignement général en septembre 2019 soit 120 ans après sa création au château qui avait été acquis pour cela,

Une école professionnelle ombre d'elle-même dont l'effectif, toutes sections confondues, était de 105 élèves au cours de l'année scolaire passée 2018/2019 représentant à peine le tiers de l'effectif au fait de sa splendeur et dont la fermeture est programmée pour 2021, faute aussi de résultats,

Un collège qui reçoit que les rebus se traduisant par 77% de reçus au DNB sans aucune mention !!! À quoi peut-il servir sans lycée ? À l'école professionnelle ?

Un primaire devenu confidentiel avec 85 élèves qui s'expliquent par la carte scolaire !

Une situation financière de l'ogec catastrophique posant sa survie à brève échéance…

Nous avions dit au cours d'une conférence de presse en 2015 que saint-Louis allait fermer, s'est bien parti, le lycée est déjà fermé ! Cassandre ou réaliste ? Tout se déchaina contre notre anticipation !!

« il n'y a qu'une seule façon d'éviter les critiques : ne dis rien, ne fait rien, ne sois rien « Aristote

Il restera peut-être en 2021 un primaire et un collège à petits effectifs, une école hôtelière confidentielle avec des charges d'exploitation insupportables.

Conclusion : soit l'ogec ferme, soit il abandonne les lieux devenus trop grands et trop chers ! quid des subventions ? Sincèrement cette comédie dramatique lancée en 2003 par M. Drunat et en 2017 avec l'active participation de M.M Door et Digeon au bénéfice de M. Drunat est en réalité une tragédie.

Qui en profite ? Maitre Merle son conseil sans aucun doute et la mitre orléanaise actuelle qui reprenant le flambeau d'une de ses prédécessrice (Mgr Courcoux) **a obtenu enfin la fermeture de notre école**.